

*Compte-rendu du Conseil Communautaire
du 14 avril 2010*

Date de convocation : 06 avril 2010

Présents : Mesdames Annick LE NAOUR, Danielle FOSTIER, Marie-Claude JEAN, Anne-Marie CASTAGNET; Messieurs Alain DIDIER, Jean-Louis FAVEREAU, Eric SAURIN, Joël BOUDIGUE, Eric FELLET, Joël LE HOUARNER, Robert ARMELLIN, Laurent CADIC, Philippe MOUTE, Bernard BORDAS, Jacky MATIGNON, André MICHELOT, Yannick JOUSSEAUME, Jean-Marie REGIMON, Bernard DALLA LONGA, Jean-Jacques GOULARD, Lucien KERGEFROY, Jean NOUVEL, René BOUDIGUE, Thierry LABORDE, Michel TREJAUT.

Présent suppléant : Madame Nelly RENAUDIN, Monsieur Bernard GORIOUX.

Excusés : Madame Patricia BROUSSE ; Jean-Marie HATRON

Secrétaire de séance : Madame Nelly RENAUDIN

Nombre de membres titulaires en exercice : 32

Nombre de membres présents : 27

Ordre du jour :

- Vote des Taux d'imposition 2010,
 - Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
 - Vote du Budget 2010 en présence de Madame Annie TRINGALI, Receveur municipal,
 - Vote des cotisations 2010,
 - Demande de subventions pour la voirie 2010 auprès du Conseil Général (FDAEC) et de l'Etat (DGE),
 - Création d'un poste d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe pour Madame Frédérique DUPUIS, Animatrice RAM,
 - Autorisation au Président de demander des subventions pour la réhabilitation de la salle de sports auprès du Conseil Général, de l'Etat (DGE), de l'ADEME,
 - Autorisation au Président de signer la convention annuelle avec l'OTEM,
- Questions diverses.

Avant de commencer la réunion, le Président demande à l'assemblée de rajouter trois éléments à l'ordre du jour :

- délibération pour le retrait de la Communauté de Communes de Pujols Castillon du SIPHEM,
- convention entre la CDC du Monségurais et la Villa Bohème dans le cadre des cours de violon de l'école de musique,
- réactualisation de l'actif de bâtiments mis à disposition de la Communauté de Communes.

Le Président demande à l'assemblée si elle accepte le compte rendu de la réunion du 22 mars 2010. Monsieur MICHELOT souhaite que soit modifié un passage de son intervention ; il convient de noter « qu'il y a trop de demandes de subventions ».

Le Conseil Communautaire valide le Procès verbal du Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Président indique aux délégués qu'il y a deux réunions à venir :

- une réunion pour la présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est prévue le mardi 04 mai 2010 à 18h30 au foyer municipal de MONSEGUR, en présence de Messieurs PLANIOL et CASTAGNET,
- une réunion concernant la signalétique aura lieu le lundi 26 avril 2010 à 18h à NEUFFONS.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

La perception a réalisé des simulations concernant les taux pour l'année 2010, avec une augmentation de 2 et 5%. Le gain perçu serait assez faible ; le président propose de voter pour le maintien des taux 2009 et voir pour une augmentation dans les années à venir. Actuellement la CDC n'est pas en péril. Il précise que l'excédent de fonctionnement de la CDC est de 420 901,25 € pour l'année 2010.

Pour le maintien des taux 2009 :

Pour : 23 contre : 2 Abstention : 2

	Bases 2010		PRODUIT 2010
TH	3 267 000	0,799%	26 103
TFB	2 429 000	1,03%	25 019
TFNB	347 200	3,76%	13 055
	SOUS TOTAL	0,00%	61 526
TP	1 116 000	14,07%	157 021
	TOTAL	0,00%	221 198

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Thierry LABORDE et Eric FELLET précise qu'ils avaient demandé une intervention du Président de l'USERCTOM, Monsieur BOUSCARY ; le Président leur indique qu'elle interviendra au prochain Conseil Communautaire. Ils souhaitent s'abstenir pour le vote des taux.

Marie-Claude JEAN précise que sur la commune de MONSEGUR, le taux est supérieur à la taxe foncière sur le bâti.

René BOUDIGUE, délégué à l'USERCTOM, pense qu'une explication est nécessaire afin que les délégués comprennent pourquoi la taxe est si élevée. Il précise que nous sommes un des secteurs qui paye le moins.

Joël BOUDIGUE précise que les délégués de NEUFFONS ont voté contre l'augmentation des taux en 2010.

Madame TRINGALI indique que des mesures de redressements avaient été prononcées en 2009 avec une augmentation des taux de 9%.

COMMUNES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	PRODUIT ATTENDU	TAUX
03 103 CASTELMORON D'ALBRET	36 362 €	4 782 €	13,15%
09 136 COURS DE MONSEGUR	137 933 €	22 911 €	16,61%
10 139 COUTURES SUR DROPT	47 589 €	6 924 €	14,55%
12 150 DIEULIVOL	140 897 €	21 769 €	15,45%
14 224 LANDERROUET/SEGUR	62 471 €	9 889 €	15,83 €
19 283 MESTERRIEUX	100 974 €	17 307 €	17,14%
20 289 MONSEGUR 2 RAMASSAGES	841 157 €	124 679 €	14,84%
21 289 MONSEGUR 1 RAMASSAGE	274 101 €	25 628 €	9,35%
22 304 NEUFFONS	79 116 €	13 845 €	17,50%
25 345 LE PUY	212 746 €	31 891 €	14,99%
26 353 RIMONS	109 093 €	16 244 €	14,89%
27 359 ROQUEBRUNE	112 383 €	18 959€	16,87%
33 404 SAINTE GEMME	102 635 €	18 710 €	18,23%
37 481 ST SULPICE DE GUILLERAGUE	108 902 €	18 470 €	16,96%
39 491 ST VIVIEN DE MONSEGUR	168 990 €	31 821 €	18,83%
43 520 TAILLECAVAT	127 246 €	25 055 €	19,69%

Pour : 24 contre : 1 Abstention : 2

VOTE DU BUDGET 2010

Madame TRINGALI, receveur municipal, présente le Budget 2010

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 802 165,78 € ;

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 2 099 014,21 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, adopte le Budget 2010.

Pour : 27 contre : 0 Abstention : 0

REACTUALISATION DE L'ACTIF DE BATIMENTS MIS A DISPOSITION DE LA CDC PAR LA COMMUNE DE MONSEGUR

Le Président indique aux délégués communautaires qu'il convient de passer une convention avec la commune de MONSEGUR afin de réactualiser l'actif des bâtiments mis à disposition de la CDC par la commune.

La valeur des bâtiments à prendre en compte s'établit comme suit :

	Valeur portée sur la délibération du 27/11/2006		Valeur à prendre en compte
Salle de sports	487 464,89 €		515 139,40 €
tribunes et vestiaires du football	284 854,15 €	315 920,19 €	315 920,19 €
stade	31 066,04 €		
bibliothèque	37 872,68 €		42 159,92 €

Les travaux effectués par la CDC sont intégrés dans l'actif de la collectivité.

Pour : 26 contre : 0 Abstention : 1

VOTE DES COTISATIONS 2010

Monsieur le Président présente maintenant les contributions et participations de l'année 2010 :

Mission Locale, 1,20 € par habitant (INSEE)	5 438,40 €
CLIC 0,50€ par habitant (DGF)	2 424 €
PAYS 1,80 € par habitant (DGF)	8 726 €
SIPHEM 3 € par habitant (DGF)	14 541 €
SDIS	72 523,98 €
Syndicat mixte Gironde Numérique	2 000 €
CAP 33	4 500 €

Pour : 27 contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE 2010

Le Président demande aux délégués de lui donner l'autorisation de demander des subventions au Conseil Général et à l'Etat pour la voirie communautaire (FDAEC et DGE).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le président à faire des demandes de subventions auprès des partenaires pour financer les travaux de voirie communautaire.

Pour : 27 contre : 0 Abstention : 0

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE

Le Président explique aux délégués que le contrat de l'Animatrice du RAM, Madame DUPUIS, arrive à échéance le 30 avril 2010. Contractuelle depuis 1 an, elle effectue 17h30 pour le RAM et 10h30 pour le régie de l'ALSH et du Multi accueil.

Certains élus posent la question de savoir si cette régie a une utilité pour la collectivité et pour les parents. Il s'agit également de savoir où nous en sommes des impayés au niveau des structures de l'enfance jeunesse. Etude pour savoir si la régie est viable, si ce n'est pas le cas, il conviendra de la supprimer par un simple arrêté.

Concernant madame DUPUIS, les élus demandent si il n'est pas possible d'établir un contrat de 6 mois au lieu de la « stagiairiser ». Cela sera vérifié auprès du Centre de gestion et de la Sous-préfecture.

Eric FELLET indique qu'il y a des soucis au sein du personnel. Le Président précise qu'ils seront résolus lors de la réunion du personnel du 16 avril 2010, car cela doit être réglé en interne.

Les délégués votent pour le renouvellement du contrat de Madame DUPUIS pour 6 mois.

Pour : 27 contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DE SPORTS

Le président demande aux délégués communautaires de l'autoriser à demander des subventions concernant le projet de réhabilitation de la salle de sports. Des demandes seront faites auprès de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil Général et de la Région.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le président à faire toutes les demandes de subventions nécessaires pour financer le projet de réhabilitation de la salle de sports.

Pour : 27 contre : 0 Abstention : 0

CONVENTION OTEM 2010

Une proposition de convention a été transmise par l'OTEM pour l'année 2010. Elle reprend les objectifs et les actions touristiques de l'OTEM en Entre-deux-Mers et sur notre territoire communautaire.

Le montant de la cotisation 2010 s'élève à 31 366,56 €.

A l'unanimité, les délégués autorisent le président à signer la convention d'objectifs 2010 avec l'OTEM.

Pour : 27 contre : 0 Abstention : 0

RETRAIT DE LA CDC DE PUJOLS CASTILLON DU SIPHEM

Le Président de la CDC demande aux délégués communautaires de se prononcer sur le retrait de la CDC Pujols Castillon du SIPHEM.

La Communauté de Communes accepte à l'unanimité le retrait du SIPHEM de la Communauté de Communes de Pujols Castillon. La décision a été notifiée au SIPHEM par courrier le 3 février 2010.

Pour : 27 contre : 0 Abstention : 0

CONVENTION AVEC LA VILLA BOHEME POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ECOLE DE MUSIQUE

Le président indique aux délégués que la Villa Bohème met à disposition de l'école de musique un professeur de violon. Au préalable, une convention était signée entre la CDC du Réolais et la Villa Bohème.

Il est nécessaire que cette convention soit passée avec le porteur du réseau des écoles de musique, la CDC du Monségurais.

Les délégués communautaires acceptent à l'unanimité que le président signe la convention avec la Villa Bohème pour la mise à disposition de personnel.

Pour : 27 contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Aucunes questions diverses.

La séance est levée à 22h00.